

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 7, no 38, lundi 19 novembre 2007

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des  
expressions culturelles sont en cours !**

### DANS CE NUMÉRO :

#### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### Communiqués, discours, déclarations

- La Commission européenne salue l'approbation du tout premier agenda européen de la culture par le Conseil
- 23<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie au Laos
- Liberté d'expression et sécurité sur Internet

#### Publications récentes

- Nouveaux documents de travail en vue de la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- La télévision dans 36 États européens ! – Volume 1 de l'Annuaire 2007 Film, télévision et vidéo en Europe, par l'Observatoire européen de l'audiovisuel

#### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Remise des Asia Pacific Screen Awards
- European Film Awards – le Prix Eurimages

#### Autres actualités d'intérêt

- Débat public - La Francophonie : l'une des réponses à la mondialisation culturelle ?
- Vidéos en ligne sur l'action de l'UNESCO dans le domaine de la communication et l'information

## Suivi de la Convention

### Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

C'est le 18 mars 2007, qu'est entrée en vigueur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La première Conférence des Parties à cette Convention s'est déroulée du 18 au 20 juin 2007, à Paris (France), donnant ainsi le coup d'envoi à sa mise en œuvre.

Au moment d'écrire ces lignes, 75 États ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner que la République démocratique populaire lao a récemment déposé son instrument de

ratification auprès de l'UNESCO et figure désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)
- [Documents de travail – Première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Ottawa \(Canada\), 10 au 13 décembre 2007](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### La Commission européenne salue l'approbation du tout premier agenda européen de la culture par le Conseil

La Commission européenne annonce que le Conseil « Culture » a adopté le 16 novembre 2007, sur la base des propositions présentées par la Commission en mai 2007, un agenda européen de la culture « qui introduit un système de coopération plus structuré et des priorités concrètes ».

Dans son communiqué, la Commission souligne que M. Ján Figel', commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse a déclaré : « Cela marque le début d'une nouvelle ère pour ce qui est de la méthode de coopération entre les États membres, la Commission européenne et les acteurs culturels. En unissant nos efforts, nous serons mieux à même de relever certains des grands défis auxquels le secteur culturel est confronté ».

Le communiqué précise que le Conseil a en effet approuvé trois grands objectifs « qui, ensemble, formeront une stratégie culturelle commune aux institutions européennes, aux États membres et au secteur de la culture et de la création :

- la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel;
- la promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance, l'emploi, l'innovation et la compétitivité;
- la promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations internationales de l'Union. »

Le Conseil a également approuvé les principales méthodes de travail proposées par la Commission. L'une des caractéristiques essentielles de la nouvelle stratégie, rappelle le communiqué, « est l'introduction d'un système de coopération plus structuré entre les États membres et les institutions communautaires en matière culturelle. Le mécanisme repose sur la « méthode ouverte de coordination » (MOC), qui a été utilisée avec succès pour structurer la collaboration entre les États membres et l'Union dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et de la protection sociale. » Le communiqué précise que « la méthode sera appliquée selon une approche flexible adaptée au secteur culturel, dans le respect total des compétences des États membres. Les progrès accomplis sur la voie des objectifs communs seront examinés tous les trois ans par la Commission et les États membres. »

Dans son communiqué, la Commission signale que le Conseil a souligné l'importance d'un dialogue permanent avec les acteurs culturels à tous les niveaux (local, régional, national et européen). À cet égard, note le communiqué, « l'Union européenne tente donc d'associer plus étroitement le secteur culturel – des artistes individuels aux industries de la création et de la culture – aux affaires européennes, entre autres par

le canal d'un nouveau forum culturel faisant suite à celui qui a été organisé avec succès par la présidence portugaise en septembre 2007 ».

Enfin, le communiqué stipule que la résolution du Conseil comprend cinq domaines d'action prioritaires spécifiques pour la période 2008-2010 :

- améliorer les conditions nécessaires à la mobilité des artistes et des autres professionnels du secteur culturel;
- favoriser l'accès à la culture, notamment par la promotion du patrimoine culturel, le tourisme culturel, le multilinguisme, la numérisation, les synergies avec l'éducation (en particulier l'éducation artistique) et la mobilité accrue des collections;
- mettre au point des données, des statistiques et des méthodologies dans le domaine culturel et améliorer leur comparabilité;
- accroître au maximum le potentiel du secteur culturel et créatif, et en particulier celui des PME;
- promouvoir et mettre en œuvre la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

« La Commission va maintenant travailler dans ce sens pour obtenir des résultats tangibles au cours des trois prochaines années », conclut le communiqué.

De plus amples informations sont disponibles aux adresses suivantes :

- [http://ec.europa.eu/culture/eac/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html)
- [http://ec.europa.eu/culture/eac/communication/comm\\_fr.html](http://ec.europa.eu/culture/eac/communication/comm_fr.html)

Source :

- [Communiqué de presse de la Commission européenne](#)

Haut de la page 

## **23<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie au Laos**

La 23<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) se tient, les 20 et 21 novembre 2007, à Vientiane (Laos). Cet événement réunira les ministres des 55 États et gouvernements membres et des 13 pays observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Le dossier de presse de la CMF est disponible en ligne [sur le site Internet de l'OIF](#). On y trouve, entre autres, le programme de l'événement. Au programme, en deuxième séance plénière, figure notamment une présentation et un débat sur : « Le français, outil de solidarité et de promotion de la diversité culturelle et linguistique ».

Source :

- [Site Internet de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

## **Liberté d'expression et sécurité sur Internet**

« La liberté d'expression et la sécurité sur Internet ne sont pas contradictoires, ce sont des valeurs complémentaires dans la société de l'information ». Selon l'UNESCO, il s'agit d'une des conclusions qui s'est dégagée de l'atelier "La liberté d'expression vue sous l'angle de la sécurité", tenu dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) des Nations Unies. Cette conférence internationale multipartenaire s'est tenue du 12 au 15 novembre 2007, à Rio de Janeiro, au Brésil. Organisé par le Conseil de l'Europe, le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et l'UNESCO, l'atelier réunissait des experts venus d'Europe, d'Inde et des États-Unis, ainsi que de nombreux participants.

Le communiqué de l'UNESCO précise qu'Anita Gurumurthy, de l'ONG indienne IT for

Change, a insisté sur l'importance de ne pas opposer liberté d'expression et sécurité. « Le juste équilibre entre les deux doit être le fruit d'un dialogue démocratique entre l'État et les citoyens. » « Étant donné qu'Internet, qui est par définition ouvert, remet en question le paradigme traditionnel de cet équilibre, il est important de faire attention aux États qui imposent des restrictions injustifiées sur Internet en invoquant la sécurité », a expliqué M me Gurumurthy.

L'UNESCO indique que, dans sa présentation, Bob Boorstin, directeur des communications et de la politique de Google aux États-Unis, a rappelé que sa société tente de garantir la plus grande liberté d'expression à tous les utilisateurs, mais qu'elle est soumise aux législations locales et soucieuse des traditions culturelles. « Si nous devons accepter de ne pas mettre un petit pourcentage de l'information potentielle sur le Net dans un pays donné pour avoir l'autorisation de mettre tous les autres textes, nous respectons cette condition pour éviter que toute l'information soit supprimée. » « Mais c'est un terrain glissant et c'est pourquoi nous sommes en train d'étudier dans notre secteur comment établir un code de conduite pour ces situations délicates », a conclu M. Boorstin.

Pour sa part, poursuit le communiqué de l'UNESCO, Karol Jacubowiz, expert du Conseil de l'Europe, a mis en garde contre le danger de restriction de l'ouverture d'Internet, de la part des entreprises comme des gouvernements. « Les États ne doivent pas avoir recours aux arguments sécuritaires comme prétexte pour restreindre la liberté d'expression », a-t-il déclaré. Le communiqué rappelle que M. Jacubowiz a également donné des exemples de principes, établis par le Conseil de l'Europe, « qui ont permis de réconcilier liberté d'expression et sécurité, comme les conventions pour lutter contre la cybercriminalité et protéger les enfants de l'exploitation ou des abus sexuels. »

Selon l'UNESCO, « les débats ont clairement mis en évidence que les participants souhaitaient que la gestion des contenus sur Internet soit conforme aux principes des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le respect du droit à la liberté d'expression et à l'information sans considérations de frontières. »

Le FGI est une initiative des Nations Unies issue du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Le Forum tient des réunions annuelles pour aborder les problèmes urgents de la gouvernance de l'Internet dans les domaines de l'ouverture, la sécurité, l'accès et la diversité. La prochaine réunion se tiendra en décembre 2008 à New Delhi (Inde).

Enfin, il est important de prendre note que le site Internet du FGI donne accès aux documents préparatoires à cette seconde édition du Forum et aux textes qui en sont issus. Entres autres, nous vous invitons à prendre connaissance du sommaire préparé par le Président de l'événement. Il y est notamment question des échanges qui se sont tenus durant l'atelier sur la diversité linguistique.

Source :

- [Communiqué de presse de l'UNESCO](#)
- [Site web du Forum sur la gouvernance d'Internet](#)

Haut de la page 

## Publications récentes

### **Nouveaux documents de travail en vue de la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

La première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles aura lieu du 10 au 13 décembre 2007, à Ottawa (Canada). En prévision de cette rencontre, l'UNESCO a mis en ligne sur son [site Internet](#) les nouveaux documents de travail qui suivent :

- Structure et contenu des directives opérationnelles relatives à la mise en œuvre et à l'application des dispositions de la Convention (anglais, français)
- Coopération internationale (anglais, français)
- Rôle et participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention (anglais, français)
-

Utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle :  
préparation des orientations (anglais, français)

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

## **La télévision dans 36 États européens ! – Volume 1 de l'Annuaire 2007 Film, télévision et vidéo en Europe, par l'Observatoire européen de l'audiovisuel**

L'Observatoire européen de l'audiovisuel annonce la publication, début décembre, du Volume 1 de l'Annuaire 2007 Film, télévision et vidéo en Europe, intitulé « La télévision dans 36 États européens ! ». Pour chaque pays, cette publication présente :

- une synthèse sur le paysage télévisuel national et ses derniers développements;
- une liste des principales données pour chaque pays :
  - population et équipement,
  - distributeurs,
  - nombre de chaînes par type de licence,
  - offre de chaînes TV par genre et plate-forme;
- le produit d'exploitation des principales entreprises de télévision;
- la situation financière des grandes entreprises de télévision;
- la ventilation par genre des programmes TV des grandes chaînes;
- les parts de marché d'audience TV - aux heures de grande écoute et sur l'ensemble de la journée;
- les grandes sociétés de production de programmes télévisés (données disponibles pour une sélection de pays).

L'Observatoire signale que les deux volumes suivants, « Les tendances de la télévision européenne » et « Cinéma et vidéo », seront publiés dans les deux prochains mois.

L'Annuaire est disponible en version papier et sous forme de service en ligne (édition trilingue : anglais, français, allemand). Vous pouvez obtenir plus d'information sur l'Annuaire et sur la façon de le commander en vous rendant sur le site Internet de [l'Observatoire européen de l'audiovisuel](#).

Source :

- [Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

## **Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques**

### **Remise des Asia Pacific Screen Awards**

L'UNESCO annonce que les noms des premiers lauréats des Prix Asia Pacific Screen Awards (APSA), « la plus haute distinction du monde du cinéma de la région », ont été dévoilés le 13 novembre lors d'une cérémonie exceptionnelle organisée sur la Gold Coast, dans le Queensland, en Australie. Plus de 500 personnalités de l'industrie du cinéma venues de toute la région Asie-Pacifique, d'Europe et des États-Unis ont assisté à cet événement organisé sous l'égide de l'UNESCO.

Dans son communiqué, l'UNESCO précise que le jury international des APSA, présidé par Shabana Azmi, actrice indienne engagée dans l'action humanitaire, a récompensé des films coréen, indonésien, japonais, libanais, indien, iraniens, turc et israélien.

Le Prix du meilleur long métrage a été attribué à « Secret Sunshine » (« Myriang »), film coréen dans lequel joue la star Jeon Do-yeon qui a pour sa part reçu le Prix de la meilleure actrice. Le Prix de la meilleure réalisation a été remis aux réalisateurs

iraniens Rakhshan Bani-Etemad et Mohsen Abdolvahab pour le film « Mainline » (« Khoonbazi »). Le film libanais « Beirut Diaries: Truth, Lies and Videos » a été distingué en tant que meilleur documentaire et l'acteur turc Erkan Can a remporté le Prix du meilleur acteur pour son interprétation dans « Takva: A Man's Fear of God » (« Takva »).

L'UNESCO rappelle que trois prix spéciaux ont également été décernés. Le réalisateur australien George Miller (« Mad Max ») s'est vu remettre un prix saluant son parcours cinématographique remarquable dans la région Asie-Pacifique. Le Grand prix du jury a été décerné à « Nightbus » (« Autobus-E Shab »), un film iranien. Quant au Prix UNESCO récompensant une contribution exceptionnelle à la promotion et à la préservation de la diversité culturelle à travers le cinéma, l'UNESCO signale qu'il a été remporté par le film israélien « The Band's Visit » (« Bikur Hatizmoret »), qui d'après le jury « a su capturer l'essence même du dialogue inter-culturel ».

**Source :**

- [Nouvelle de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

## European Film Awards – le Prix Eurimages

C'est une première pour la cérémonie des « European Film Awards » qui présentera cette année un prix pour la coproduction - le Prix Eurimages. Dans un communiqué rendu public le 8 novembre 2007, le Conseil de l'Europe ajoute que le Fonds Eurimages s'est associé à la « European Film Academy » et a créé cette récompense « pour reconnaître la place déterminante qu'occupe la coproduction au sein de l'industrie du cinéma européen ».

Le Conseil de l'Europe signale que ce tout premier Prix Eurimages sera décerné lors de la Cérémonie annuelle des « European Film Awards » samedi 1<sup>er</sup> décembre 2007, à Berlin, à deux grands producteurs qui ont su se distinguer en contribuant de façon importante au développement et à la promotion du cinéma européen, notamment par le biais de la coproduction : Margaret Menegoz et Dr. Veit Heiduschka.

Davantage d'informations sont disponibles sur [www.coe.int/Eurimages](http://www.coe.int/Eurimages).

EURIMAGES est le fonds de soutien à la coproduction, à la distribution, à l'exploitation et à la numérisation d'œuvres cinématographiques européennes, institué par le Conseil de l'Europe en 1988. Depuis sa création, EURIMAGES a soutenu 1165 coproductions européennes pour un montant total de plus de 343 millions d'Euros.

**Source :**

- [Communiqué de presse du Conseil de l'Europe](#)

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### Débat public - La Francophonie : l'une des réponses à la mondialisation culturelle ?

En prévision du Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Québec (Canada) en 2008, l'Association PlanetAgora, en partenariat avec le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM) et avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie tient un débat public du [Forum permanent sur le pluralisme culturel](#) sur le thème « La Francophonie : l'une des réponses à la mondialisation culturelle ? ». Quatre tables rondes sur les thèmes suivants sont prévues :

- La Francophonie de l'information et des médias
- La Francophonie et la production et la diffusion des œuvres culturelles
- La francophonie universitaire
- La Francophonie comme acteur géoculturel

Quand ?

Le mercredi 21 novembre 2007

De 09h00 à 18h00 heures.

Où ?

Université de Montréal

3200, rue Jean-Brillant, Salle B2215

Montréal (Québec), Canada

Nous vous invitons à consulter le [programme de l'événement](#) (en français).

**Source :**

- [Site Internet du CERIUM](#)

Haut de la page 

## **Vidéos en ligne sur l'action de l'UNESCO dans le domaine de la communication et l'information**

Le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO annonce la mise en ligne de sa plate-forme de ressources audiovisuelles. Il s'agit d'un point d'accès unique aux ressources audiovisuelles produites, parrainées ou soutenues par l'UNESCO, dans le domaine de la communication et de l'information : documentaires, enregistrements sonores, discours, podcasts de réunions, etc.

Le communiqué de l'UNESCO précise que la plate-forme propose déjà une centaine de ressources audiovisuelles organisées autour des thèmes suivants :

- Accès à l'information
- Développement des médias
- Renforcement des capacités
- Mémoire du monde
- Développement du contenu
- Liberté d'expression

Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à visiter la plate-forme à l'adresse : <http://www.unesco.org/webworld/en/audiovisual>.

**Source :**

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 